

5 - Administration générale

"Avant-Garde du Rhin" - Subvention 2012

Rapport n° CP/2012/209

Service gestionnaire :

Service des finances

Résumé :

Le présent rapport porte sur l'octroi d'une subvention annuelle à l'Avant Garde du Rhin.

Pour financer les travaux de rénovation du centre d'hébergement « les sapins » au Champ du Feu, l'association « Avant Garde du Rhin » a bénéficié d'une garantie d'emprunt d'un montant de 320 142,94 € (2,1 MF). La mise en jeu partielle de la garantie s'est soldée par une avance de 192 064,40 € du Département à l'association.

Considérant les difficultés financières persistantes rencontrées par l'association et en l'absence de repreneur, le Conseil Général a décidé, lors de sa réunion du 4 novembre 2003, de délibérer chaque année sur le versement d'une subvention correspondant à l'échéancier de remboursement de l'avance prévu de 2004 à 2013.

Comme depuis 2004, la convention, jointe en annexe, attribue une subvention annuelle de 19 206,44 €. Ainsi, l'annuité de remboursement de l'avance faite au titre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt est compensée par le versement d'une subvention d'un montant identique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

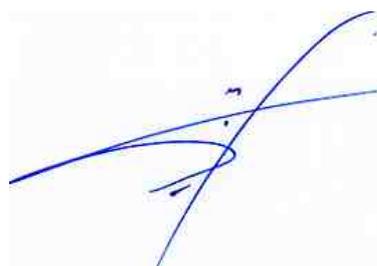
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

accorde le versement d'une subvention annuelle de 19 206,44 € à l'association « Avant Garde du Rhin » au titre de l'année 2012

approuve la convention jointe et autorise le Président à signer ce document.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL